



GUIDE POUR L'ACCUEIL

DES

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

-PSH-

AVEC RECONNAISSANCE RQTH

Accessibilité des locaux



Les locaux sont équipés de places de stationnement handicapé.

L'amphithéâtre et le centre de documentation, où les apprenants sont régulièrement amenés à travailler, sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Nom des référentes handicap



Lydie SZMIKOWSKI

Lydie.szmikowski@cneap.fr

Bureau Formation Continue

Bâtiment administratif RCH - 2e porte à droite

05.58.77.90.87 poste 2



Magalie SCANNAPIECO

magalie.scannapieco@cneap.fr

Bureau de la vie scolaire

05.58.77.90.87 poste 1

Procédure d'accueil des PSH

1. CANDIDATURE

Dans le dossier de candidature, la personne en situation de handicap (PSH) déclare sa situation en cochant la case relative au handicap.

2. ENTRETIEN AVEC LA REFERENTE HANDICAP

La référente handicap rencontre la PSH ou sa famille pour les mineurs, afin d'évaluer ses besoins spécifiques au regard de son handicap et du bon déroulement de sa formation.

A l'issue de cet entretien, la référente handicap indique au bénéficiaire les adaptations possibles (aide pédagogique, matérielle et/ou financière). Elle fixe avec la PSH les termes de l'accompagnement proposé afin de sécuriser son parcours et l'oriente, si besoin, vers des professionnels spécialisés (référénts de parcours, CRFH, AGEHIP.....).

Un contrat d'accompagnement individualisé est formalisé en début d'année. Celui-ci peut être modifié en fonction de l'évolution des besoins de la personne.

3. ENTRETIEN D'ADMISSION OU DE POSITIONNEMENT

Si la formation le nécessite, la PSH sera soumise aux entretiens de sélections au même titre que les autres candidats. (Des aménagements peuvent être prévus si besoin).

4. PARTENARIAT

La référente handicap travaille en étroite collaboration avec les référénts de parcours. Quand cela s'avère utile, il est proposé la mise en œuvre du dispositif ACCEA du CRFH. Ce dispositif d'évaluation s'appuie sur un réseau de partenaires spécialisés selon chaque type de handicap. (cf p.4)

5. AVANT L'ENTREE EN FORMATION

Avant l'entrée en formation, la référente handicap s'assure, en lien avec les formateurs, de la faisabilité des adaptations organisationnelles, matérielles et pédagogiques permettant l'accueil de la PSH et l'individualisation de son parcours, en lien avec la MDPH et le CRFH et les référénts de parcours. Si nécessaire, avec l'appui de l'équipe pédagogique, de la MDPH et du CRFH, des demandes de prise en charge pourront être déposées.

6. DURANT LA FORMATION

Durant la formation, la référente handicap assure un suivi individualisé. Elle peut, si besoin, mobiliser des partenaires.

7. EN FIN DE FORMATION

En fin de formation, un bilan de compétences est réalisé par la référente handicap avec la PSH, et les partenaires s'il y en a, afin de favoriser la poursuite du parcours de formation ou l'insertion professionnelle.

PARCOURS DE FORMATION PERSONNALISE

1

Vous avez une reconnaissance
RQTH (reconnaissance /
MDPH)
-liste des médecins agréés sur
notre site internet
lyceedesaubrigues.fr

2

**Idéalement 3 mois avant l'entrée en formation,
contacter un référent de parcours**

Selon votre situation:

Votre conseiller pôle emploi
votre référent cap emploi
France travail

l'assistante sociale de la CARSAT si vous êtes en arrêt
maladie

l'assistante sociale du département

Validation du projet métier

+

Focus sur situation de santé

+

Identification des besoins

Le référent de parcours peut faire appel à des
prestataires (type AGEHIP)

3

Avec **le référent handicap**
entretien de positionnement ou
d'admission

discussion sur les
aménagement possibles

4

Mise en relation entre référent parcours et référent handicap

3 types d'aides possibles :

Aide humaine ou
technique

Prêt de matériel
possible

Aide pédagogique

pédagogie adaptée,
aménagement pour les
certifications...

Aide financière

OPCO
OETH
...